

## AVIS DE DÉFAUT D'INSCRIPTION

Cher propriétaire :

Le bien immobilier cité en référence ci-dessus ne fait toujours pas l'objet d'une inscription valable auprès du ministère du Logement et du Développement urbain (Department of Housing and Urban Development, HPD) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016. Un avis de demande de renseignements a déjà été envoyé pour ce bien immobilier. Le non-respect des conditions d'inscription pourrait entraîner une amende administrative comprise entre 250 et 500 USD, pouvant être imposée par la Cour du logement (Housing Court) pour défaut d'inscription.

Il est obligatoire de déposer une Déclaration d'inscription de logement pour :

- **Tous les biens immobiliers résidentiels de trois unités ou plus. Même si le propriétaire réside dans le bien immobilier, qu'il n'y a pas de locataire ou que le bien immobilier est une copropriété ou une coopérative, il est obligatoire de procéder à son inscription.**
- Les biens immobiliers pour lesquels le Certificat d'occupation indique que le bâtiment est un logement pour une et deux familles, si ni le propriétaire ni un membre de sa famille n'occupe le logement. **Si le bâtiment est utilisé par une seule famille mais que la configuration légale autorise trois appartements ou plus, le bâtiment DOIT être inscrit.**

Une inscription de biens immobiliers valable doit inclure : 1) le paiement annuel de 13 USD au ministère des Finances (Department of Finance) et 2) le dépôt auprès du HPD d'un formulaire d'inscription de bien immobilier (Property Registration Form) dûment rempli.

**Le Code de Maintenance des logements (Housing Maintenance Code) de la ville de New York exige l'inscription des biens immobiliers auprès du HPD.** L'inscription permet aux propriétaires d'être contactés par le HPD et d'être avisés des quelconques violations ou urgences liées au bien immobilier. Une notification anticipée permettra au propriétaire de procéder aux réparations nécessaires et d'éviter le dérangement et les coûts liés à des réparations d'urgence réalisées par le HPD. De nombreuses autres agences utilisent également l'inscription du HPD pour obtenir les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et dans le cadre d'événements d'urgence concernant l'ensemble de la ville, la ville pourra utiliser ces coordonnées enregistrées dans ses dossiers pour fournir des informations précieuses ou se mobiliser.

**Vous avez l'obligation de vous inscrire** tous les ans entre le 21 mai et le 1<sup>er</sup> septembre ou à tout moment durant l'année si des modifications sont apportées aux informations d'inscription.

Pour obtenir des formulaires d'inscription, consulter le site internet du HPD ([www.nyc.gov/hpd](http://www.nyc.gov/hpd)) via le Système électronique d'inscription des biens immobiliers (Property Registration Online System, PROS). Il est également possible de se procurer des formulaires d'inscription au bureau de chaque quartier (Borough Code Enforcement office) ou vous pouvez contacter notre Service d'assistance à l'inscription (Registration Assistance Unit, RAU) au (212) 863 7000 ou par courriel à [register@hpd.nyc.gov](mailto:register@hpd.nyc.gov). Le RAU se trouve au 100 Gold Street, Manhattan.

Si vous avez une situation spécifique et que vous avez besoin d'assistance, veuillez consulter notre Foire aux questions (Frequently Asked Questions) ou contacter directement le RAU. Nous vous remercions de bien vouloir apporter votre attention immédiate à cette demande.